Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/06/2025 - 7753 - 2023 B 01334 - 817 984 206 - AB SOLUTION PHARMA

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050/2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Certifié Conforme 27/05/25

Désignation de l'entreprise : EURL AB SOLUTION PHARMA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 270 EN COUETTANT 01370 COURMANGOUX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 81798420600018 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2024

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	25 937	AU	8 302	17 634
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	510	CV		510
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	8 448	BI		8 448
		TOTAL (II)	BJ	34 895	BK	8 302	26 592
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	224 868	CA		224 868
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	533 563	CG		533 563
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	758 431	CK		758 431
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	793 327	1A	8 302	785 024

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AB SOLUTION PHARMA — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	705 715
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 854
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	772 570
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 049
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 921
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 484
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	12 454
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	785 024

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 454
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL AB SOLUTION PHARMA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 785 024 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 854 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	24 908			24 908
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 030		1 030
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**24 908**	**1 030**		**25 938**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		510		510
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 448			8 448
Immobilisations financières	**8 448**	**510**		**8 958**
ACTIF IMMOBILISE	**33 356**	**1 540**		**34 896**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	3 307	4 982		8 289
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		14		14
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**3 307**	**4 996**		**8 303**
ACTIF IMMOBILISE	**3 307**	**4 996**		**8 303**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 233 316 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 448		8 448
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	224 868	224 868	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**233 316**	**224 868**	**8 448**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 454 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 921	3 921		
Dettes fiscales et sociales	3 484	3 484		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 049	5 049		
Produits constatés d'avance				
Total	**12 454**	**12 454**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	5 049			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 5 049 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FNP	1 800
Total	**1 800**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
23 JUIN 2025
BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL ORDINAIRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EURL AB SOLUTION PHARMA

SARL au capital de 50 000 € (cinquante mille euros)

Dont le siège se situe : 270 En Couettant 01370 COURMANGOUX

Enregistrée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 817 984 206

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société AB SOLUTION PHARMA en date du 27 Mai 2025

Je soussignée, Aline BARISEELE, agissant en qualité de gérante et seule associée de l'EURL AB SOLUTION PHARMA, déclare avoir pris les décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- Approbation des comptes
- Affectation du résultat de l'exercice
-

Résolution 1 – Approbation des comptes

L'associée unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société clôturés au 31 décembre 2024, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que des opérations traduites dans ces comptes.

Résolution 2 – Affectation des résultats

L'associée unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaitre un bénéfice de 11 854.37 €.

Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Dividendes	0 €
Réserve légale	0 €
Autres réserves	11 854.37 €

De tout ceci il a été dressé le présent procès-verbal par l'associée unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à COUMANGOUX le 27 Mai 2025

Aline BARISEELE

AB

BOURG EN BRESSE
13 MAI 1952
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE